

Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2025_0302

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux dans les locaux d'hébergement des mineurs non accompagnés - Rue Guillaudot à Rennes - Avenant au marché de travaux

Le 19 mai 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. SOHIER), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental du 10 juillet 2023, 4 décembre 2023, 11 mars 2024, 10 juin 2024 et 8 juillet 2024 ;

Expose :

Les travaux de sécurité incendie, de mise en conformité électrique, d'amélioration énergétique et de modernisation des locaux dans l'ancienne caserne de gendarmerie, rue du Général Guillaudot à Rennes (bâtiments 2, 3, 4 et 5), établissement recevant du public et servant de centre d'hébergement de jeunes mineurs non accompagnés encadrés par l'association COALLIA, sont en cours de réalisation.

Trois avenants ont déjà été conclus :

- le premier avenant portait sur la fourniture d'un bloc porte coupe-feu pour les cuisines des logements des mineurs non accompagnés ;
- le deuxième avenant concernait la création d'une cloison provisoire de chantier et la réalisation de carotages pour passage de chemin de câbles dans le hall du bâtiment 4. La création d'une cloison séparative sur ossature métallique au 1^{er} étage du bâtiment 3 était également nécessaire ;
- le troisième avenant portait sur des travaux supplémentaires concernant deux points distincts. D'une part, la mise en conformité coupe-feu du local chaufferie du bâtiment 4. Cela se traduit par la réalisation d'un doublage des murs, la pose d'un plafond et la fourniture et pose de deux blocs portes. D'autre part, la pose de deux blocs portes coupe-feu donnant sur des locaux au 1^{er} étage du bâtiment 2 ainsi que le doublage du fond de l'armoire électrique.

A la suite de l'avis du contrôleur technique en cours de chantier, des travaux complémentaires sont à réaliser pour assurer le degré coupe-feu nécessaire pour l'encoffrement des gaines de la ventilation mécanique :

- La démolition de plafonds des halls du bâtiment 3 et la fourniture et pose d'un plafond coupe-feu 1 heure en placoplâtre de 15 mm d'épaisseur une couche pour 6 110,70 euros hors taxes ;
- L'encoffrement Promat : fourniture et pose de plaques Promat pour 33 389,24 euros hors taxes ;
- Application d'une moins-value pour l'encoffrement Placoflam initialement prévu au dossier de consultation des entreprises soit moins 9 456,48 euros hors taxes.

Il convient donc de passer un avenant n° 4 au marché n° 20230445 lot n° 1, dont l'augmentation représente + 32,80 %. S'agissant d'une augmentation supérieure à 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2025, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 4 au lot n° 1 - Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds et menuiseries intérieures, dont le marché subséquent n° 20230445 a été notifié le 8 septembre 2023 auprès de la société SPIE Batignolles Grand Ouest pour un montant de 92 168,92 euros hors taxes.

Le montant de l'avenant n° 4 s'élève à 30 043,46 euros hors taxes, soit 36 052,15 euros toutes taxes comprises.

Décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n° 4 au marché n° 20230445 à passer avec l'entreprise SPIE Batignolles Grand Ouest pour un montant de 30.043,46 euros hors taxes, soit 36.052,15 euros toutes taxes comprises, joint en annexe ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.**

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 1

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
21 mai 2025
ID: CP_2025_0302

Pour extrait conforme